

# La Wallonie va-t-elle capter les 160 millions de bonus d'Ores?

**Pour la Cwape, les GRD wallons ne réalisent pas de surprofits. Mais des bonus existent: Ores a notamment économisé 160 millions entre 2019 et 2021.**

**FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE**

La question des surprofits agite également la majorité wallonne. À son niveau. Si l'idée ici n'est pas de capter les profits financiers des entreprises comme Engie ou Luminus réalisés grâce à la conjoncture, le gouvernement wallon cherche à savoir si les gestionnaires du réseau de distribution (GRD), comme Ores ou Resa, ainsi que les filières de production d'énergie renouvelable ont profité de la crise et de l'explosion des prix de l'énergie pour amasser des excédents financiers exceptionnels.

«Dans l'affirmative, ces excédents exceptionnels devront être prélevés et réservés aux usagers», pointait une note du gouvernement.

Le ministre de l'Énergie Philippe Henry (Ecolo) a ainsi mandaté voici une quinzaine de jours la Cwape, le régulateur régional des marchés, afin qu'elle se penche sur cette double question. Le rapport de la Cwape est arrivé sur la table du gouvernement cette semaine sans pour autant apporter toutes les réponses, dit-on à plusieurs sources gouvernementales.

## **Audition lundi**

Concernant la production d'énergie renouvelable, la question n'est pas tranchée. Dans son rapport, la Cwape a expliqué au gouvernement qu'elle n'a pas été en mesure de déterminer si des surprofits ont

été réalisés par les producteurs, vu la complexité du marché et l'intervention d'acteurs internationaux comme les traders. Devant ce manque de détails, le gouvernement a décidé d'auditionner les experts de la Cwape, lundi prochain. Suite, donc, au prochain épisode.

La position de la Cwape est, par contre, plus claire pour ce qui touche les gestionnaires de réseau de distribution (GRD). De un, dit-on dans les rangs du gouvernement, les GRD n'ont pas réalisé de surprofits liés à l'explosion des prix du gaz et de l'électricité. Cela semble logique, explique-t-on, car «les tarifs des GRD sont fixés plusieurs années à l'avance pour une longue période et ont toujours été sous l'inflation depuis près de dix ans». Administrateur délégué d'Ores, Fernand Grifnée l'assure également. «Il n'y a pas de surprofits. Nos tarifs sont stables depuis 2009.»

S'il n'y a pas de surprofits, cela ne veut pas dire pour autant que

les GRD n'ont pas réalisé des profits ces dernières années. Ces bonus accumulés sont rendus possibles par la différence entre l'enveloppe de fonctionnement d'un GRD (approuvée par la Cwape) et ses dépenses. «Mais un GRD ne peut, selon la méthodologie tarifaire, faire de bonus disproportionnés», assure un acteur du terrain.

## **Resa a dégagé un bonus de 7,8 millions**

D'après nos informations, Ores, le plus grand GRD de Wallonie, a dégagé un bonus de plus de 160 millions sur la période 2019-2021.

Le gestionnaire liégeois Resa a, lui, dégagé un bonus de 7,8 millions

**La Cwape a expliqué au gouvernement qu'elle n'a pas été en mesure de déterminer si des surprofits ont été réalisés par les producteurs d'énergie renouvelable.**

sur la même période. Fernand Grifnée le reconnaît. «160 millions ont été mis de côté par Ores. Mais le modèle réglementaire transfère beaucoup de risques sur les GRD. Face à des risques comme l'inflation, la hausse des taux, les coûts de l'énergie, les coûts salariaux, Ores a pris la décision de faire des économies. Cela doit nous permettre d'absorber ces risques et d'arriver à la fin 2023 sans perdre de l'argent. S'il reste quelque chose en 2023, cet argent sera restitué aux Wallons à travers des investissements dans le réseau.»

## **Les envies du gouvernement**

Le gouvernement pourrait éventuellement être tenté d'en décider

autrement pendant son conclave budgétaire et décider de ristourner rapidement une partie de ces montants aux consommateurs... La question n'est cependant pas aussi simple car, légalement, rien ne lui permet d'obliger Ores ou Resa à restituer cet argent. Il s'agit d'une compétence exclusive de la Cwape «pour autant que le régulateur juge que l'application des tarifs apparaît comme disproportionnée et discriminatoire», explique-t-on.